

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 10/11/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne,

Absent excusé : BROUQUI Frédéric, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté : MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	1
votants	9

Délibération n°2021-36 portant sur la souscription d'une ligne de trésorerie

Le maire rappelle que plusieurs dépenses imprévues et non reportables ont dû être financées sur le budget 2021.

Ainsi, afin de se prémunir contre d'éventuelles difficultés de trésorerie en fin d'année, il propose la souscription, d'une ligne de trésorerie de 15 000€ sur une durée de 12 mois utilisable en cas de besoin par tranche de 1000€. La banque facture 200€ de frais de dossier et applique un taux de 0,80 indexé sur l'EURIBOR.

Le conseil municipal, après délibération, accepte la souscription de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions indiquées ci-dessus et charge le maire de signer tous les documents nécessaires.

Le maire

Christian Eymery

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 10/11/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne,

Absent excusé : BROUQUI Frédéric, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté : MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	1
votants	9

Délibération n°2021-37 portant sur le cadre d'utilisation du véhicule de service par les membres du conseil municipal

L'article L 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité aux membres du conseil municipal de bénéficier d'un véhicule de service.

Les conditions de mise à disposition sont définies ci-après, sur proposition du Maire :

1- Objet du déplacement :

La nécessité du déplacement doit être strictement justifiée par l'exercice du mandat ou de la fonction et exclut de fait tout déplacement à caractère privé y compris jumelé avec une situation de service.

2-Limites géographiques :

Les déplacements concernés doivent se situer dans les limites géographiques formées par le département de la Dordogne et le département limitrophe du Lot et Garonne.

3- Remisage du véhicule :

Le véhicule est pris en compte et restitué obligatoirement au garage de l'atelier municipal.

4- Demande de mise à disposition :

Chaque déplacement donne lieu au renseignement d'un formulaire du modèle ci-annexé. La demande est visée par le Maire après vérification de la disponibilité du véhicule qui demeure prioritairement affecté aux besoins du service technique.

Après chaque mission, le formulaire est remis au secrétariat de Mairie pour archivage.

5-Responsabilités :

Par application des articles L 121-2 et 3 du Code de la Route, Le Maire est tenu à l'obligation de désigner le conducteur responsable d'une infraction constatée sans interception. Cette

formalité inclut notamment la communication de la référence du permis de conduire de l'auteur de l'infraction.

Le conducteur est en outre responsable de la vérification de la présence des documents de bord avant le départ (carte grise, assurance) ainsi que des bonnes conditions générales d'utilisation du véhicule.

Tout incident ou accident doit être signalé sans délai et mention doit en être faite sur le formulaire remis au secrétariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention approuve et valide le cadre de mise à disposition du véhicule de service tel que proposé.

Le maire

Christian Eymery

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 10/11/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne,

Absent excusé : BROUQUI Frédéric, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté : MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	1
votants	9

Délibération n°2021-38 portant sur la viabilisation des terrains (lot n°2 et n°3) lieu-dit

Péchavit

Les parcelles concernées faisant l'objet de candidatures à l'achat, il convient de procéder à leur viabilisation en les raccordant aux réseaux d'eau et d'électricité.

Le conseil municipal autorise le maire à prendre toute disposition et à signer les devis correspondants à ces opérations.

Le maire

Christian Eymery

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 10/11/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	1
votants	9

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne,

Absent excusé : BROUQUI Frédéric, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté : MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

Délibération n°2021-39 portant sur le contrat statutaire du personnel – CNP assurance

Monsieur le maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2022.

Le maire

Christian Eymery

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 10/11/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne,

Absent excusé : BROUQUI Frédéric, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté : MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	1
votants	9

Délibération n°2021-40 portant sur la durée d'amortissement de la terrasse de la salle des fêtes

M. le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la comptabilité publique, la durée d'amortissement des immobilisations doit être définie par l'assemblée délibérante.

Après avoir pris conseil auprès du comptable du trésor, une durée raisonnable de 15 ou 20 ans pourrait être envisagée.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à 20 ans la durée d'amortissement de l'aménagement de la terrasse de la salle des fêtes
- d'autoriser le Maire, à signer tous documents relatifs à cette affaire

Le maire

Christian Eymery

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 10/11/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

En exercice	11
Présents	8
Absents	3
représentés	1
votants	9

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne,

Absent excusé : BROUQUI Frédéric, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté : MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

Délibération n°2021-41 portant sur la convention d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage proposée par l'Agence Technique Départementale

M. le maire présente la proposition de convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'assainissement collectif de la commune.

Compte tenu de la technicité requise pour mener à bien ce type de réalisation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, et 1voix contre :

- retient la proposition de l'Agence Technique Départementale pour un coût de 2500 € HT auquel s'ajoutera la TVA en vigueur au moment de la réalisation finale de la mission
- charge M. le maire de signer la convention jointe en annexe.

Le maire

Christian Eymery

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 10/11/2021** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Christian Eymery, le maire

<i>En exercice</i>	11
<i>Présents</i>	8
<i>Absents</i>	3
<i>représentés</i>	1
<i>votants</i>	9

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, GAUTHIER-MILHAC Olivier, CHAMBON Ghislaine, PONCET Daniele-Génia, HOFMANN Corinne,

Absent excusé : BROUQUI Frédéric, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté : MARTINS François a donné procuration à Christian Eymery

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

INFORMATION MANIFESTATION A VENIR

- arbre de Noël des enfants : 17/12/2021
- Vœux et repas des aînés : 15/01/2022